

Le Relecq



Suivez-nous !

 Ville Le Relecq-Kerhuon
 LeRelecqKerhuon
 lerelecqkerhuon

HORS SERIE N°2 - DECONFINEMENT PROGRESSIF

www.lerelecqkerhuon.bzh



DECONFINEMENT PROGRESSIF A PARTIR D'AUJOURD'HUI

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS

SUR CE QUI VA CHANGER !

et suivez-nous quotidiennement sur le site internet

www.lerelecqkerhuon.bzh

et sur les réseaux sociaux :

 **Ville Le Relecq-Kerhuon**

 **LeRelecqKerhuon**

 **Lerelecqkerhuon**



SERVICES MUNICIPAUX

Les horaires habituels sont rétablis à partir du 11 mai :
8h30-12h et 13h30-17h30 du lundi au vendredi.
Afin d'éviter que les personnes ne se croisent,
l'entrée se fait par la rue de l'Hôtel de Ville (arrière)
la sortie par la place de la Libération (avant).
PRIVILEGIEZ AU MAXIMUM LE TÉLÉPHONE,
NE VOUS DÉPLACEZ QU'EN CAS DE NÉCESSITÉ.
Les services Techniques, Urbanisme, Communication
ainsi que le pôle Solidarités (CCAS, Bureau de l'emploi)
reçoivent uniquement sur rendez-vous.

VIE LOCALE

REPRISE DE LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS : Le ramassage de bacs jaunes reprendra progressivement, une semaine sur deux dans un premier temps. Sur la commune, les bacs seront collectés en semaines impaires - première collecte durant la semaine du 18 mai. Des perturbations pouvant survenir, veillez à sortir les bacs la veille et à attendre la collecte pour les rentrer. Ne pas tasser les ordures dans les bacs. Les dépôts au sol et les débordement ne seront pas collectés.

MEDIATHEQUE François Mitterrand

A PARTIR DU 11 MAI RÉOUVERTURE DE LA BOÎTE DE RETOUR

LES USAGERS SONT INVITÉS À VENIR
RENDRE LES DOCUMENTS EMPRUNTÉS
AVANT LE CONFINEMENT.

📍 Façade côté rue Vincent Jézéquel



DU 11 AU 23 MAI PRÉPARATION DE LA MEDIATHEQUE AVANT LA RÉOUVERTURE



L'ÉQUIPE DE LA MEDIATHEQUE SERA PRÉSENTE POUR
Réaménager les espaces en tenant compte des gestes
barrières, préparer les nouveaux documents reçus et la
reprise du service de portage à domicile etc...

LES SERVICES NUMÉRIQUES RESTENT DISPONIBLES
SUR NOTRE SITE WEB.



A PARTIR DU 26 MAI RÉOUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE SERVICE LIMITÉ AU PRÊT ET RETOUR DE DOCUMENTS

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MÉDIATHEQUE :



- Nombre limité de personnes autorisées
- Une personne par famille
- Port du masque demandé
- Respect des distances indispensable
- Pas d'accès aux ordinateurs, aux consoles, au café culturel, ni de travail et de consultation sur place
- Animations et accueils de groupes suspendus

OPEN

Les horaires d'ouverture seront adaptés et vous
seront communiqués dans les meilleurs délais



Au vu du contexte sanitaire, nous mettons tout en
oeuvre pour une réouverture dans les meilleures
conditions

MARCHES HEBDOMADAIRES : Les marchés sont de nouveau
ouverts place de la Résistance : Traditionnel et Bio : le
vendredi de 16h à 20h, traditionnel : le samedi matin.
Veillez à respecter les gestes barrières et la distanciation
physique ainsi que le sens de circulation.

ACCES AUX JARDINS FAMILIAUX : L'accès est à nouveau au-
torisé, dans le respect des règles suivantes : une personne
par parcelle entre 9h et 19h, durant deux heures consécu-
tives seulement. L'arrêté est disponible sur le site de la Ville.

CELEBRATION DES MARIAGES : Jusqu'à nouvel ordre,
seuls les mariages présentant un caractère de nécessité
ou d'urgence (départ d'un des conjoints sur un théâtre
d'opération extérieure, risque légal imminent pour l'un des
conjoint, pourront être célébrés en mairie.

AIDE ALIMENTAIRE : Le dispositif de chèques alimentaires
versés aux foyers bénéficiant d'un quotient familial bas
est reconduit au mois de mai. Les familles recevront une
aide de 150€ par enfant scolarisé en écoles maternelles et
élémentaires, pour ce mois.

SAISON CULTURELLE



L'incertitude sur les mois à venir ne permet pas de
maintenir la saison culturelle cette année, notamment
les Pique-Niques Kerhorres que nous organisons
avec Le Fourneau. Les spectacles, dans la mesure du
possible, seront décalés.

VIE SCOLAIRE - ENFANCE



RÉOUVERTURE DES ECOLES PUBLIQUES

Ces informations concernent les écoles Jean Moulin, Jules Ferry et Achille Grandeau. L'école Jules Ferry a fait sa reprise le mercredi 13 mai, les écoles Jean Moulin et Achille Grandeau reprendront le jeudi 14 mai.

Les parents d'élèves des écoles publiques

de notre ville ont été très nombreux à informer les directions de leur souhait d'un retour de leurs enfants au sein des écoles. Le nombre d'enfants à accueillir, au regard de ces réponses, dépasse très nettement les capacités d'accueil en locaux et en encadrement, tant scolaires que périscolaires, dans les conditions du protocole sanitaire édité par le gouvernement, qui limite la surface utilisable au sein de chaque classe ainsi que les accès et équipements collectifs utilisables.

Dans ces locaux appartenant à la Ville, tout est mis en oeuvre afin de répondre au mieux aux exigences de l'Etat eu égard au protocole établi :

- Aménagement des classes dans le respect de la distanciation,
- Aménagement du sens de circulation avec marquage au sol pour éviter tout croisement dans les parties communes,
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour les parents et enfants à l'entrée des bâtiments,
- Roulement des parents pour déposer ou récupérer son enfant,
- Respect du nombre d'enfants au m2.

La réouverture aura donc lieu mercredi prochain, soit le 13 mai 2020, pour toutes les tranches d'âges, de la petite section au CM2, des seuls enfants issus de familles qui exercent des professions prioritaires pour le fonctionnement de la nation, listées par l'Etat.

Seront ensuite établies les priorités suivantes :

- Familles monoparentales (garde à temps plein),
- Enfants en situation de handicap,
- Enfants en difficulté scolaire.

Les actions suivantes sont assurées dès la reprise de mercredi, pour les enfants concernés :

- Maintien des Temps d'Activités Périscolaires jusqu'à 16h30,
- Maintien de la restauration avec préparation et service de repas froids, en classe, pour limiter les déplacements.

La Ville mettra, au sein de chaque établissement, le personnel communal pour assurer la cantine scolaire ainsi que les TAP. Des agents seront aussi déployés afin d'assurer le nettoyage des lieux communs (sanitaires, couloirs, portes ...) en complément du ménage effectué par les entreprises.

Les parents d'élèves qui exercent des professions prioritaires vont être sollicités par les enseignants afin de confirmer leur souhait de retour à l'école de leurs enfants en s'engageant pour la période du 13 mai au 4 juillet afin que les groupes d'élèves puissent être définis.

ACCUEIL PERISCOLAIRE : Un sondage sera fait d'ici peu pour évaluer la capacité de la Ville à organiser l'accueil périscolaire du matin, du soir et du mercredi après-midi, pour les enfants des parents dont les métiers sont prioritaires, eu égard aux besoins.

PORT DU MASQUE POUR LES ENFANTS

Le respect des gestes barrières sera une des missions centrales de nos agents et, nous en sommes certains, des enseignants. L'Etat semble avoir décidé de doter chaque élève scolarisé de masques. Si tel ne devait pas être le cas, la Ville en fournira aux élèves accueillis physiquement dans les écoles à compter du CP. Ces masques n'ont pas à être portés en classe. Pour les élèves de maternelle, le conseil scientifique estime que le port du masque est impossible. Les agents auront des équipements de protection individuels, il y aura du gel hydro-alcoolique dans les écoles et les classes (utilisation sous contrôle des enseignants et personnels municipaux pour éviter les abus et intoxications).

CRÛCHE : La crèche Pain d'Epices réouvrira à partir du 12 mai, avec cependant une limitation des capacités d'accueil à 10 enfants.

ACCUEIL ESTIVAL DE LA MEJ : Nous souhaitons ouvrir la Maison de l'enfance en régime habituel pour les vacances d'été. En revanche, les mini-camps de juillet seront décalés au mois d'août pour permettre aux enfants de pouvoir tout de même partir en vacances (si ce type d'accueil en collectivité peut être maintenu en août).

PHOTO DE LA SEMAINE

DISTRIBUTION DES MASQUES : Les élus et les bénévoles n'ont pas compté leurs heures pour mettre les masques en sacs, avant la distribution dans les foyers de la commune.



CE QUI CHANGE A PARTIR DU 11 MAI

LA LIBRE CIRCULATION est rétablie à partir du 11 mai : Il est possible de sortir librement, sans attestation.

DEPLACEMENTS AUTORISÉS dans la limite de 100 km de votre domicile. Ces 100 km seront calculés à vol d'oiseau par rapport au domicile. Prévoir de pouvoir produire un justificatif de domicile en cas de contrôle. Il est possible de parcourir plus de 100 km à condition de ne pas sortir du département. Pour les trajets plus longs, uniquement autorisés pour motif professionnel ou impérieux, une nouvelle attestation est disponible en version papier et numérique.

LES RASSEMBLEMENTS doivent rester limités à des groupes de 10 personnes maximum, dans le respect des règles de distanciation physique. D'ici le mois de septembre, aucun événement regroupant plus de 5000 ne pourra être autorisé.

LES MEDIATHEQUES, BIBLIOTHÈQUES ET PETITS MUSÉES pourront rouvrir. Les préfets arrêteront la liste et des systèmes de régulation pourront être mis en place. En revanche, les cinémas, les salles de spectacles et de fête, ainsi que les lieux de sport couverts resteront fermés.

REOUVERTURE DES MAGASINS salons de coiffure, cabinets dentaires ... Chacun de ces établissements a reçu des consignes pour mettre en place un maintien des gestes barrières et de la distanciation. Vous serez invités à vous y conformer. Les bars et restaurants restent fermés lors de cette première phase de déconfinement.

LE PORT DU MASQUE n'est pas obligatoire sur la voie publique, en revanche il est obligatoire pour les plus de 11 ans dans les transports en commun. Une amende de 135 euros pourra être appliquée pour les contrevenants sans masque ou sans réservation dans un train. L'accès aux transports en commun aux heures de pointe est réservé à ceux qui disposent d'une attestation employeur ou peuvent justifier leur déplacement par un motif impérieux.

RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES PLAGES ET SENTIERS CÔTIERS

Arrêté municipal (extrait - arrêté complet sur le site de la ville)

SONT AUTORISÉES : • Les activités de loisirs individuelles de promenade et de jogging (jogging autorisé entre 7h à 20h sur les plages et entre 7h et 14h sur les sentiers du Bord de l'Anse).

• La pratique individuelle des sports nautiques et de baignade est autorisée sous condition de la qualité de l'eau.

SONT INTERDITS : • Les rassemblements de plus de 8 personnes,

• L'installation prolongée sur la plage, sur les sentiers et sur les parkings attenants, en position assise ou allongée, pour une durée supérieure à 20 minutes (sauf contrainte de santé nécessitant des pauses plus longues),

• L'accès aux espaces de jeu, la consommation d'alcool, les barbecues, l'organisation de repas sur les plages, les sentiers et les parkings attenants.

⚠ L'accès au sentier littoral entre CAMFROUT et LE MOULIN BLANC reste interdit.

RECOMMANDATIONS : Le lavage de main avant et après l'activité sportive est fortement recommandé.

Sur les plages, chacun devra veiller à garder une distance :

• D'au moins 2 m pour les promeneurs isolés, ou entre les familles et petits groupes de proches,

• D'au moins 4 m pour les joggers et autres activités dynamiques, avec toute autre personne.

Dans les sentiers étroits le port du masque est recommandé ; il est conseillé de venir à un moment de faible fréquentation.

DU BON USAGE DES MASQUES



COMMENT METTRE UN MASQUE GRAND PUBLIC ET LE PORTER ?

Les étapes Indispensables à suivre pour qu'un masque, qu'il soit chirurgical ou en tissu, soit efficace :

- Se laver les mains avant de mettre son masque.

- Toujours le saisir par les élastiques pour le positionner.

- Le placer en vérifiant devant un miroir qu'il couvre toutes les zones indispensables : nez, bouche mais aussi menton.

- Vous devez remplacer votre masque pour un autre après une durée de 4h.

- Ne manipulez le masque que par les élastiques : l'extérieur du masque peut être potentiellement souillé et infecté.

- Posez-le si possible dans une boîte hermétique en attendant un lavage.

- Lavez-vous immédiatement les mains.

COMMENT LAVÉ SON MASQUE REUTILISABLE ?

• Le lavage du masque grand public en tissu doit être fait à la machine à laver via un cycle de minimum 30 minutes à 60 degrés. Ce procédé, validé scientifiquement, permet de tuer toutes les bactéries.

- Les sécher en sèche linge. Si vous n'en avez pas, assurez-vous que les masques soient secs dans les deux heures suivant la sortie de la machine. Utilisez un sèche cheveux si besoin.

• Ranger les masques individuellement dans une poche ou une boîte en plastique propres.